

Bordereau de signature

ARR2018_0003

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	15/01/2018	<u></u> ✓ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	15/01/2018	☐ Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		■ Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-01-15)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES SERVICES D'ACTIONS A LA POPULATION / SERVICE ACTION SOCIALE / SECTEUR LOGEMENT

REF: DV/LK/JK

ARR2018_ 0003

ARRETÉ

OBJET: CONCESSION D'USAGE TEMPORAIRE D'UN APPARTEMENT SIS, 14 PLACE DU FRONT POPULAIRE A NOISIEL (77186)

Le maire de la commune de Noisiel.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

CONSIDÉRANT la création du corps de professeur des écoles par le décret n°93.680 du 1^{er} août 1990,

CONSIDÉRANT le fait que la commune attribue prioritairement un logement sis dans les locaux scolaires à un professeur des écoles, peut en opportunité apparaître comme justifié, d'autant que ces logements demeurent grevés d'une affectation de service public de l'éducation,

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Sandrine Bouhnik, directrice/professeur des écoles au groupe scolaire Maryse Bastié Maternelle à Noisiel.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Est concédé par utilité de service à Madame Sandrine Bouhnik, le logement situé 14 place du Front Populaire à Noisiel (77186).

Ce logement de type F4 de 72,55 m² environ comprend :

- une salle de séjour double ;
- 2 chambres;
- cuisine, salle de bains, WC;
- un garage.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette concession prend effet à compter du 22 janvier 2018, jusqu'au 31 août 2018.

Elle est révocable de plein droit si les conditions qui l'ont motivée viennent à changer. Cette date du 31 août ne s'appliquera pas si les conditions viennent à changer. Un délai de 2 mois sera alors accordé à compter de la date de changement du lieu de rattachement administratif, si celle-ci a lieu en cours d'année de référence.

1/2

ville

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

Suite de l'arrêté N°2018

0 0 0 3

portant sur la concession d'usage temporaire d'un appartement sis, 14 place du Front Populaire à Noisiel (77186)

ARTICLE 3 : Cette concession est consentie moyennant une redevance mensuelle de 571,31 euros, ramenée à 485,61 euros en application de la décote de 15%, et payable à terme échu.

Un dépôt de garantie d'un montant de 485,61 euros, correspondant à un mois de redevance assorti de la décote de 15%, est versé à la signature du premier contrat, en date du 15 janvier 2018.

ARTICLE 4: Les prestations accessoires moyennant une redevance relatives à la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité, au chauffage sont à la charge de l'occupant.

ARTICLE 5 : Le logement concédé sera utilisé par Madame Sandrine Bouhnik pour son habitation personnelle et celle de sa famille, à l'exclusion de tout usage commercial ou artisanal. La sous-location de tout ou partie du logement est interdite.

ARTICLE 6 : Les conditions d'occupation sont précisées dans le contrat d'occupation temporaire à titre précaire et révocable annexé au présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- au Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy.
- au Trésorier principal de Marne-la-Vallée,
- à l'intéressée.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 9: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 12 JAN 2018

Mathieu Viskovic

Transmis au représentant de l'Etat le 1 5 JAN. 2018

1 5 JAN, 2018

Affiché en mairie le Publié au Recueil des Actes Administratifs le

Notifié le

1 6 JAN. 2018

15 JAN. 2018

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2 2/2